



Demande renseignements pour un changement de statut

Par **patou0688**, le **13/09/2010** à **09:01**

Bonjour,

J'ai créé mon entreprise (une repasserie) à Antibes (06), en février. Aujourd'hui, on me propose de la transformer en pressing, en m'associant et en changeant mon statut, et de passer en SARL. Aujourd'hui, je suis à mon nom propre ! Il y a quelques années, j'ai eu quelques problèmes et je me suis retrouvé interdit bancaire donc je suis fiché et pas droit aux crédits.

Ma questions est donc : en m'associant avec cette personne, nous avons besoin de faire un prêt pour l'installation du pressing. Il me dit que se sera la SARL qui va emprunter. Pourriez vous me dire si mon associé a raison ?

En vous remerciant.

pat0688

Par **Ymo**, le **13/09/2010** à **17:52**

Le prêt devrait effectivement être souscrit par la SARL (qui est une personne juridique distincte de ses associés et bénéficie d'un patrimoine propre).

Potentiellement le problème pourrait être que bien souvent, les banques demandent des garanties personnelles des associés (il serait trop facile de contracter un crédit, de l'utiliser

puis de couler la boîte...). Il est donc possible que votre situation passée soit évoquée mais il s'agit d'une négociation avec la banque et la situation de votre associé pourra peut-être vous aider.

Bon courage